

Département du Morbihan
Commune du HEZO
56450

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le premier juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué en date du 28-05-2021, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy DERBOIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 13

Présents : 11

Votants : 13

Présents :

Guy DERBOIS, Laëtitia ROUAULT, Claude MAMOU, Marie BOURGAIN, Elsa MILVOY, Fabien PLAUD, Pascale MEYER, Ehouarn DE BONVILLER, Isabelle COMTE, Benoit ARTAULT, Philippe MAES.

Absents excusés : Jean-François NEDELEC, Nicolas DESCHAMPS.

Pouvoirs : Jean-François NEDELEC a donné pouvoir à Isabelle COMTE
Nicolas DESCHAMPS a donné pouvoir à Elsa MILVOY

Secrétaire de séance : Fabien PLAUD

N°16/2021 – Convention d'adhésion au Conseil en Energie Partagé avec Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

La Commune du HEZO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que Golfe du Morbihan Vannes Agglomération a créé un poste de conseiller en énergie partagé et propose de partager les compétences de son agent au profit des communes de son territoire.

Considérant que la signature de cette convention permettrait à la commune d'être accompagnée par ce conseiller en énergie partagé pour toute question relative à son domaine d'action.

Considérant que le service est entièrement pris en charge par Golfe du Morbihan - Vannes agglomération. A ce titre, la Commune n'aura à s'acquitter d'aucun frais financier envers Golfe du Morbihan - Vannes agglomération pour les missions afférentes au CEP.

Après en en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité par un vote à main levée, par 13 voix pour :

- D'approuver la convention d'adhésion au conseil en énergie partagé telle que présentée.
- De désigner Marie BOURGAIN en tant que référent élu pour toutes les questions d'ordre politique et Claude MAMOU en tant que référent technique pour toute question relative au patrimoine de la collectivité.
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Guy DERBOIS